

2° *Allobroges (trans Rhodanum). — Ambarres.*

L'*Atlas*, à la manière d'Alexandre coupant le nœud gordien, tranche la question encore controversée des Allobroges d'outre-Rhône, en tirant une ligne droite de la source du Furan à Seyssel, et cela sans égard pour les montagnes et les vallées, partagées en deux. Il est reconnu que, dans les pays de plaines, les grands cours d'eau servent de limites, mais dans les pays de montagnes ce sont les plus hautes chaînes qui servent de barrière. Pourquoi donc l'*Atlas* tire-t-il une ligne droite pour délimiter les Séquanes des Allobroges, sans respect pour les barrières naturelles? Et que diront les hommes intelligents du département de l'Ain, quand ils verront dans l'*Atlas* une limite ethnographique passant par le mont Saint-Sulpice, haut de 1,164 mètres, et le mont Colombier, haut de 1,539 mètres, quand ils verront cette même ligne partager en deux le bassin du Seran?

En outre du tracé que nous croyons mauvais, il y a la question du territoire attribué aux Allobroges d'outre-Rhône, question mal résolue selon nous; car jamais les Allobroges d'outre-Rhône n'ont traversé ce fleuve entre Loyette, Lagnieu et L'Huis, qui appartenaient aux Ambarres; ils n'habitaient pas davantage le canton de Seyssel, puisque César nous dit que le passage difficile entre le Rhône et le Jura dépendait du territoire des Séquanes (1). Où donc, alors, placer les Allobroges d'outre-Rhône? Selon nous, il faut leur faire occuper le bassin du Furan, entre Cordon, Belley et Tenay, du Rhône à l'Albarine.

(1) Unum (iter) per Sequanos angustum et difficile, inter montem Juram et Rhodanum. (Cæs., *Com.*, lib. 1, § 6).